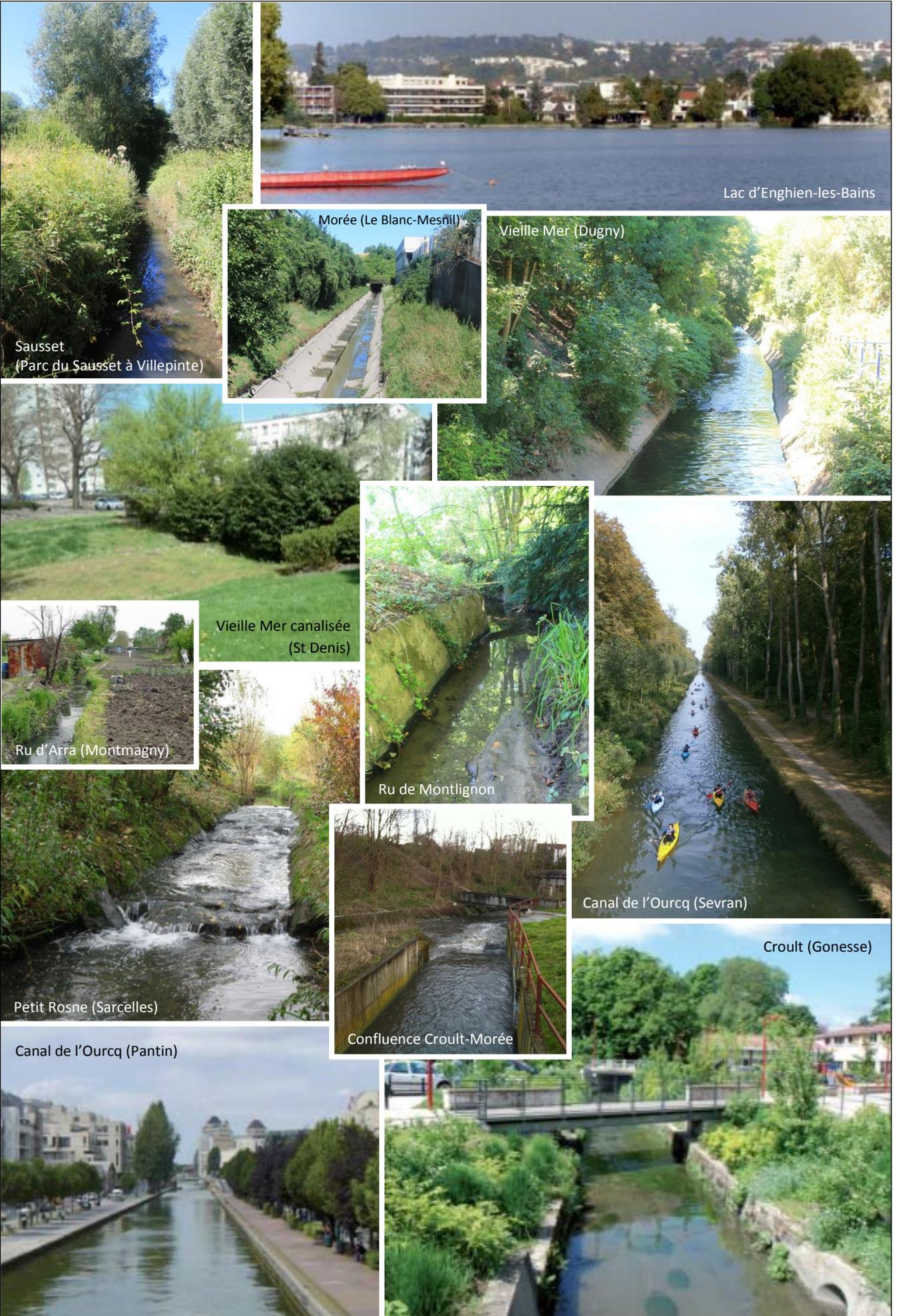


▶▶▶ **RAPPORT
ANNUEL**

2015



Avec le soutien financier de :



Lac d'Enghien-les-Bains

Morée (Le Blanc-Mesnil)

Vieille Mer (Dugny)

Sausset (Parc du Sausset à Villepinte)

Vieille Mer canalisée (St Denis)

Ru d'Arra (Montmagny)

Ru de Montlignon

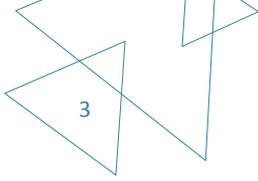
Canal de l'Ourcq (Sevran)

Petit Rosne (Sarcelles)

Confluence Croult-Morée

Croult (Gonesse)

Canal de l'Ourcq (Pantin)



CONTEXTE

1- ANIMATION DU SAGE

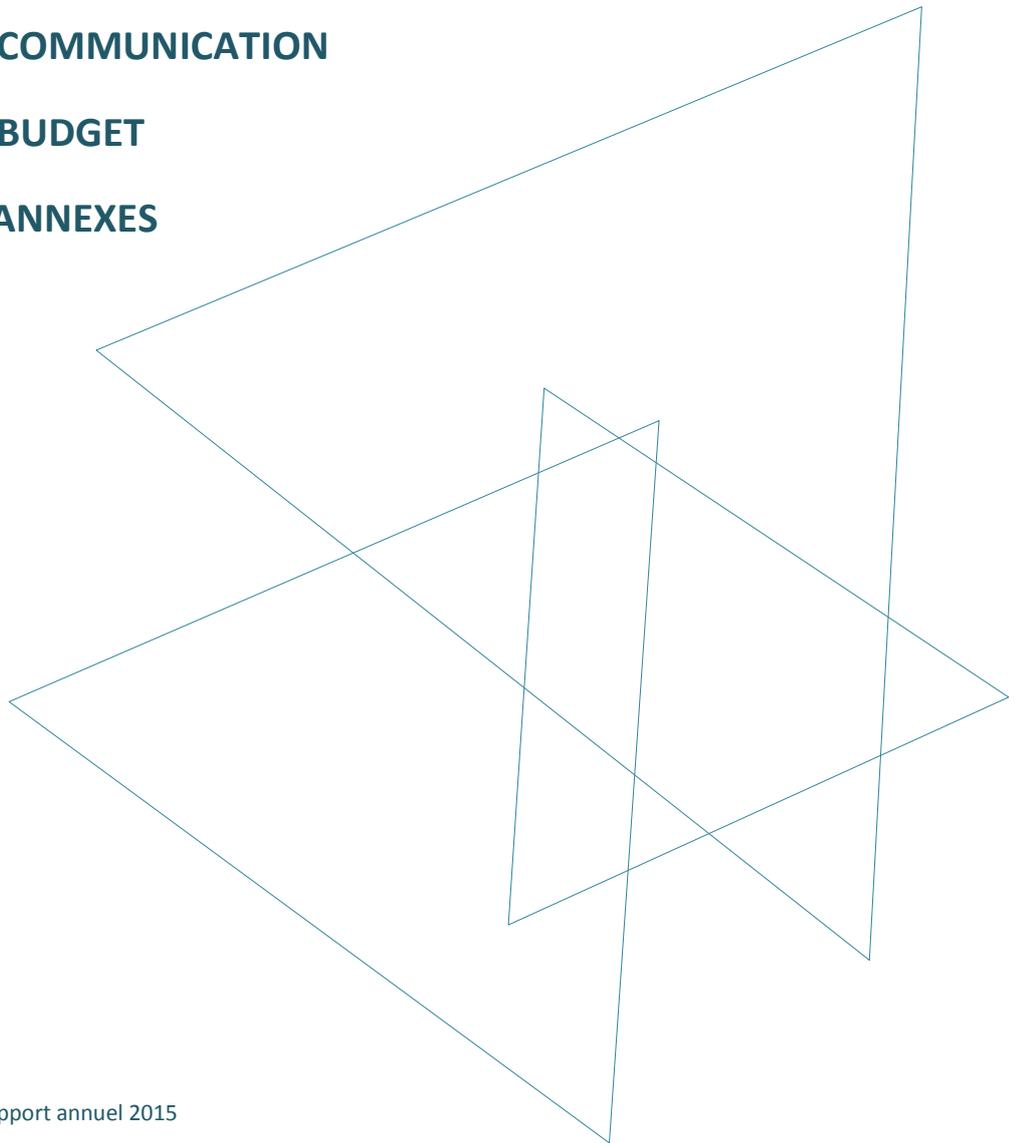
2- RÉUNIONS

3- ÉTUDE

4- COMMUNICATION

5- BUDGET

ANNEXES



CONTEXTE

Depuis le 29 septembre 2011, date d'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer est en cours d'élaboration. Cette démarche de concertation territoriale doit mener à l'adoption, par les membres de la Commission Locale de l'Eau, des documents du SAGE (PAGD et règlement) qui fixeront les règles nécessaires pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

La première étape de ce travail consiste en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic), qui constitue les fondations du SAGE et garantit une connaissance partagée des enjeux de gestion et de protection de l'eau et des milieux humides sur le territoire du SAGE.

Pour réaliser cet état des lieux et l'aider dans le choix de sa stratégie, la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est accompagnée par un groupement de bureaux d'étude (ADAGE Environnement, ASca, Complémenterre et Biodiversita).

La cellule d'animation du SAGE assure la coordination technique et administrative de l'étude.

► ► ► Description du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes (carte en annexe), dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation (une grande partie du linéaire a été couvert au cours du XX^{ème}), a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epina-sur-Seine.

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
 - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vielle Mer)
 - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne
 - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris, qui comprend une partie du canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis.
- 1 masse d'eau souterraine :
 - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.

► ► ► Organisation administrative

La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration d'un SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement est menée par une Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation, de débat, et de prise de décisions.

La CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et modifiée par l'arrêté préfectoral du 30 juin 2015 (en annexe) à la suite des élections départementales de 2015. Elle comprend 68 membres :

- 39 représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- 18 représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations ;
- 11 représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le Président de la CLE, élu parmi les représentants des collectivités territoriales est M. Guy MESSAGER, Président du SIAH Croult et Petit Rosne.

Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

- **Commission « Aménagement »**

Président : Monsieur Belaïde BEDREDDINE (Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-St-Denis)

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

- **Commission « Qualité de l'eau »**

Président : Monsieur Michel ADAM (Adjoint au Maire de Dugny)

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

- **Commission « Milieux naturels »**

Président : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT (Président du SIARE, Maire de Saint-Prix)

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

1. ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...)
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, ...)
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...)
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

2. RÉUNIONS

▶▶▶ Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) « Croult Enghien Vieille-Mer » s'est réunie à deux reprises en 2015.

- **La CLE s'est réunie en séance plénière le 05 mai 2015.** L'ordre du jour était le suivant :
 - Présentation du diagnostic du SAGE pour validation
 - Présentation du scénario sans SAGE (phase Tendances & Scénarios)
 - Poursuite du travail : élaboration des scénarios contrastés et calendrier
 - SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 – Avis de la CLE

Cette réunion a principalement été consacrée à la présentation et à la validation du diagnostic du SAGE (Cf. §3).

- **La CLE s'est réunie en séance plénière le 15 décembre 2015.** L'ordre du jour était le suivant :
 - Phase Tendances & scénarios
 - Rappel du scénario sans SAGE
 - Présentation du socle stratégique et des scénarios contrastés
 - Temps d'échanges
 - Poursuite du travail : Choix du scénario et définition de la stratégie du SAGE
 - Lancement d'un appel d'offres pour la rédaction des documents du SAGE

- Communication
 - Création du site Internet du SAGE
 - Compte Twitter du SAGE
- Programme d'action 2016 et orientations budgétaires

Lors de cette réunion le socle stratégique du SAGE et les 4 scénarios contrastés, élaborés à partir du travail des commissions thématiques et du Bureau de la CLE, ont été présentés. Cette présentation avait pour objectif de mettre en discussion les stratégies alternatives proposées afin d'en assurer une bonne compréhension et une bonne appropriation par tous avant le choix définitif du scénario et de la stratégie du SAGE en 2016.

▶▶▶ Bureau de la CLE

En 2015, le Bureau de la CLE s'est réuni à 5 reprises :

- **Réunion de Bureau du 13 janvier 2015**

Les membres du Bureau ont examiné les points suivants :

- Bilan de l'année 2014 : rapport annuel et budget
- Programme d'actions et budget prévisionnel 2015
- SDAGE 2016-2021 : procédure de consultation des Assemblées locales
- Diagnostic du SAGE : Commissions thématiques (organisation et déroulement), Calendrier
- Communication : création du site Internet du SAGE
- Lancement d'une étude d'inventaire des zones humides (identification, caractérisation et cartographie)

- **Réunion de Bureau du 10 mars 2015**

Les membres du Bureau ont examiné les points suivants :

- Diagnostic du SAGE
 - Structuration et contenu du diagnostic
 - Présentation des enjeux du SAGE
 - Calendrier de relecture et de validation du diagnostic
- Tendances & scénarios
 - Déroulement de la phase et calendrier
- SDAGE Seine-Normandie - procédure de révision et avis de la CLE
 - Présentation générale du SDAGE et de la procédure de consultation
 - Débat du Bureau
- Projet d'étude d'opportunité pour la réhabilitation du ru d'Arra

- **Réunion de Bureau du 05 mai 2015**

Cette réunion de Bureau était consacrée à la préparation des commissions thématiques des mois de mai et juin 2015 (*voir ci-après*). Après un rappel de la démarche d'ensemble de la phase « Tendances & scénarios » les membres du Bureau ont examiné pour chaque commission thématique des

hypothèses, dites contrastées, destinées à faire travailler les membres des commissions thématiques en vues d'établir les scénarios contrastés du SAGE.

- **Réunion de Bureau du 26 juin 2015**

Cette réunion de Bureau était consacrée à la présentation du socle stratégique et des dimensions stratégiques du SAGE issus de l'analyse du travail réalisé par les commissions thématiques aux mois de mai et juin 2015 (*voir ci-après*)

- **Réunion de Bureau du 18 septembre 2015**

Durant cette réunion les membres du Bureau ont notamment travaillé en atelier afin d'établir 4 combinaisons d'options qui ont par la suite permis de construire les scénarios contrastés du SAGE qui ont été soumis à la CLE au mois de décembre 2015. Cette réunion s'est organisée de la manière suivante :

- Rappel du socle stratégique et des dimensions stratégiques du SAGE (présentées en Bureau de juin) et débat
- Travail en atelier sur le choix des différentes combinaisons stratégiques
- Restitution du travail en plénière et choix de 4 combinaisons stratégiques

▶▶▶ Commissions thématiques

Durant l'année 2015, les 3 Commissions thématiques du SAGE se sont réunies à 2 reprises.

- **Commissions thématiques de janvier 2015**

Les 3 commissions thématiques se sont réunies au mois de janvier 2015 dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE. Le travail réalisé à cette occasion a permis d'enrichir et d'affiner le diagnostic.

Commission	Date	Lieu	Président(e)	Nb de participants
Aménagement	19/01/2015	Maison du Parc du Sausset	Josiane BERNARD Vice-Présidente du CG93	25
Qualité	26/01/2015	SIAH Bonneuil-en-France	Michel ADAM Maire-adjoint de Dugny	22
Milieux naturels	30/01/2015	SIARE Soisy-sous-Montmorency	Jean-Pierre ENJALBERT Président du SIARE	28

Ces trois réunions étaient organisées de la manière suivante :

- 1^{ère} partie
 - De l'état initial au diagnostic
 - Présentation des 5 questions/sujets « en jeu » du SAGE
 - Temps d'échange – Compréhension des enjeux
 - Présentation du travail en atelier
- 2^{ème} partie
 - Travail en atelier
 - Restitution des ateliers en plénière

Organisation et déroulement des commissions :

En préparation des commissions, 5 questions/sujets « en jeu » ont été pré-identifiés par le groupement d'études en s'appuyant sur les éléments issus de l'état initial et les éléments recueillis lors des précédentes commissions thématiques. Ces questions « en jeu » étaient les suivantes :

- *La qualité des eaux superficielles*
- *La redécouverte de l'eau et de ses paysages comme éléments de ressourcement*
- *Le maintien et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques*
- *La disponibilité des eaux souterraines et l'alimentation en eau potable*
- *Entre cours d'eau et ouvrages : des infrastructures hydro-écologiques aux multiples fonctions*

Les membres de commissions ont travaillé en ateliers sur les « en jeu » spécifiquement liés aux thèmes de chaque commission thématique. Pour chacun de ces sujets « en jeu » les participants étaient guidés par des questions visant à identifier les opportunités, les écueils à éviter et les leviers à mobiliser.

La qualité des eaux superficielles	<p>1. Comment faire pour avoir une stratégie mieux partagée ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles opportunités saisir : sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ? - Quels sont les écueils à éviter ? <p>2. Quelle locomotive faut-il mobiliser pour ce thème ? La qualité de l'eau est un moyen au service d'autre chose : santé, écologie, aménités... quel sens et quelle(s) finalité(s) faut-il mettre en avant pour soutenir les efforts à consentir ?</p>
La redécouverte de l'eau et de ses espaces, comme lieux de ressourcement	<p>1. Comment mieux organiser l'offre de ressourcement sur l'ensemble du territoire, en termes de gouvernance, politique publique, aménagements ? A quelle échelle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles opportunités saisir : Sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ? - Quels sont les écueils à éviter ? <p>2. Comment mieux susciter, réveiller et révéler la demande en matière de ressourcement autour des espaces de l'eau ? A quelle échelle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels leviers activer (art, culture, histoire...) ? - Sur quels relais s'appuyer ? - Quels secteurs ont le plus de potentiel ?
Le maintien et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques	<p>1. Pour les milieux humides et aquatiques sur les territoires concernés par le Grand Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles opportunités saisir : sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ? - Quels sont les écueils à éviter ? - Quels acteurs mobiliser ? Comment faire pour avoir une stratégie mieux partagée ? <p>2. Pour les milieux humides et aquatiques sur les autres secteurs du SAGE (non concernés par le Grand Paris) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles opportunités saisir : Sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ? - Quels sont les écueils à éviter ? - Quels acteurs mobiliser ? Comment faire pour avoir une stratégie mieux partagée ?
<p>Entre cours d'eau et ouvrages : des infrastructures hydro-écologiques aux multiples fonctions</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles fonctions de ces « infrastructures » apparaissent le plus en souffrance selon les secteurs, notamment celles en lien avec votre commission thématique ? Comment cela s'explique-t-il ? 2. Quels potentiels d'équilibre par secteur peut-on viser ? Qu'est-ce qui pourrait être un moteur ou un frein selon les secteurs pour cela ? Est-ce qu'il faut viser le même équilibre selon les secteurs ? 3. Comment mieux s'organiser pour assurer ces équilibres ? A quelle échelle faut-il penser cet équilibre ?
<p>La disponibilité des eaux souterraines et l'alimentation en eau potable</p>	<p>Comment favoriser la prise en charge sur le long terme d'un patrimoine peu visible ?</p> <p>Sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ?</p> <p>Quels arguments mobilisateurs ?</p> <p>Quels sont les écueils à éviter ?</p>



- **Commissions thématiques de mai-juin 2015**

Aux mois de mai et juin, les 3 commissions thématiques se sont chacune réunies durant une journée entière, sous forme de séminaire de travail. Ces réunions s'inscrivaient dans le cadre de la phase "tendances et scénarios" du SAGE et ont notamment permis de porter un regard prospectif sur l'évolution à venir du territoire et son impact sur la qualité de l'eau, la gestion de la ressource en eau, les milieux aquatiques, les usages associés aux rivières.

Commission	Date	Commission présidée par	Nb de participants
Aménagement	29/05/15	Gilles MENAT Adjoint au Maire de Baillet-en-France (Vice-Président de la Commission aménagement)	17
Qualité	03/06/15	Didier GUEVEL Conseiller Communautaire de Roissy Porte de France (Vice-Président de la Commission qualité)	21
Milieux naturels	26/05/15	Jean-Pierre ENJALBERT Président du SIARE	27

Ces trois réunions étaient organisées de la manière suivante :

- Présentation du scénario « sans SAGE » et débat
- Elaboration des scénarios contrastés thématiques (en lien avec chaque commission)
 - Rôle des scénarios contrastés
 - Présentation des hypothèses de travail
- Travail en atelier
- Restitution des ateliers et discussion
- Synthèse et conclusion de la journée

Lors de ces réunions il s'agissait notamment pour les participants de se demander, pour chaque thème concerné, quel est le champ des possibles (comment faire mieux ou autrement qu'aujourd'hui, avec éventuellement des objectifs plus ambitieux que ceux portés par le cadre législatif et réglementaire actuel ?) ? Sur quoi a-t-on pris ? Quelles sont les options techniques, organisationnelles, institutionnelles ?

En s'appuyant sur les points clés issus du diagnostic et du scénario sans SAGE, les membres des commissions thématiques ont travaillé sur différentes hypothèses de prise en charge par le SAGE des thématiques liées aux milieux aquatiques, à l'aménagement du territoire et à la qualité de l'eau :

- Quel moteur le SAGE propose-t-il pour la reconquête écologique des milieux aquatiques ?
 - **Hypothèse 1 : s'appuyer sur la capacité de prise en charge des acteurs de l'hydrologie urbaine pour l'élargir aux paysages et à la biodiversité aquatique**
 - **Hypothèse 2 : mettre en place une capacité de prise en charge dédiée aux paysages et à la biodiversité aquatique pour mener cette reconquête**

- Quel référentiel le SAGE porte-t-il pour penser l'aménagement ?
 - **Hypothèse 1 : Un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques**
 - **Hypothèse 2 : un référentiel d'abord fondé sur l'identité paysagère et écologique de l'eau dans le territoire**
- Quel moteur politique le SAGE donne-t-il à la qualité de l'eau ?
 - **Hypothèse 1 : le SAGE fait valoir la responsabilité du territoire par rapport aux objectifs réglementaires de la DCE**
 - **Hypothèse 2 : le SAGE fait du cadre de vie et des usages le moteur de la politique de reconquête de la qualité de l'eau**

Pour chaque hypothèse les participants ont fait un travail d'analyse prospective qui a servi de base pour la construction du socle stratégique et des scénarios contrastés du SAGE.

▶▶▶ Autres réunions

Outre les réunions de la CLE et de ses différentes instances (Bureau et Commissions thématiques), l'animatrice a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE et reconnaître la CLE comme Instance locale, et garantissent un suivi des études et démarches locales ou régionales ayant un impact/liens plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion	Date
Réunion de présentation du cahier d'orientations pour un développement urbain durable (CODUD) de l'est du Val d'Oise – Conseil départemental du Val d'Oise	23 janvier 2015
Atelier territorial pour les unités hydrographiques du 95 dans le cadre du futur SDAGE 2016/2021 et son Programme de mesures – DDT95	28 janvier 2015
Comité des partenaires pour l'élaboration de la Trame verte et bleue du territoire Est ensemble – CA Est ensemble	28 janvier 2015
Réunion préalable pour le lancement d'une étude d'opportunité pour la réhabilitation du ru d'Arra – EPA Plaine de France	24 février 2015
Matinée d'échange du SIAH Croult et Petit Rosne – Présentation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	25 février 2015
Comité de pilotage de l'étude Trame verte et Bleue de la Plaine de France – EPA Plaine de France	24 mars 2015
Colloque « Eau et territoires » - MEDDE/CNRS/IRSTEA	02 avril 2015

Comité de pilotage « Projet agricole du Grand Roissy » - EPA Plaine de France	17 avril 2015
Comité permanent de la MIISEN Paris Proche Couronne – Révision du Plan d’actions de la MIISEN PPC 2016-2018	04 novembre 2015
Projet agricole du Grand Roissy – Atelier thématique « diversification et nouvelles pratiques » - EPA Plaine de France	11 décembre 2015
Comité technique de l’étude Trame verte et Bleue de la Plaine de France – EPA Plaine de France	16 décembre 2015

3. ÉTUDES – ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE DU SAGE (état d’avancement)

Dans le cadre de l’élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, un appel d’offres a été lancé en 2012 afin de recruter un bureau d’étude chargé d’accompagner la Commission Locale de l’Eau (CLE) durant les phases d’état des lieux (état initial et diagnostic), des tendances et scénarios et du choix de la stratégie du SAGE. A la suite de cet appel d’offres, le groupement ADAGE/AScA/COMPLEMENTERRE/Biodiversita a été retenu.

L’étude, d’une durée prévisionnelle de 27 mois, a été lancée en début d’année 2013. La première phase de cette étude, l’état initial, a été validée en décembre 2013. La phase « diagnostic » a été lancée en 2014 avec notamment la présentation du récit rétrospectif.

En 2015, le diagnostic du SAGE a été présenté et validé en CLE le 05 mai. La phase « Tendances et scénarios » a également été lancée en 2015. Le scénario sans SAGE a été présenté en CLE le 05 mai, et le socle stratégiques et les 4 scénarios contrastés ont été présentés en CLE le 15 décembre 2015.

▶▶▶ Le diagnostic

- dégage ce qui fait « **enjeu** » au sens littéral du terme, c’est-à-dire ce qu’on espère **gagner (ou ne pas perdre)**
- dit les **atouts** sur lesquels on peut compter, les **faiblesses** à pallier, les **opportunités** à saisir et les **menaces** à anticiper
- formule les **(in)cohérences**, les **tensions** et les **points de convergence** qui peuvent exister entre les « en-jeux »

L’ensemble des acteurs du SAGE Croult Enghien Vieille Mer ont mis leurs connaissances en commun et échangé à de nombreuses reprises lors des instances du SAGE (CLE, Bureau, Commissions thématiques) pour établir ce diagnostic, dernier document de l’état des lieux, constitué en outre d’un état initial et d’un récit rétrospectif. Ce dernier document clôt ainsi une phase essentielle de partage des connaissances et de confrontation des visions et ambitions des acteurs, engagée depuis 2013. Ces travaux ont abouti à la formulation de ce que les acteurs du SAGE espèrent (re)gagner ou ne pas perdre d’un point de vue de la ressource en eau, des milieux humides et aquatiques et des usages associés sur ce territoire. **8 enjeux (2 grands enjeux intégrateurs et 6 enjeux sectoriels) ont ainsi été identifiés :**

- **Premier enjeu intégrateur (1) : la réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d’eau et des bassins.** Cet enjeu apparaît comme la combinaison de 3

enjeux sectoriels inter-reliés. Il traite de ce qui est « visible » et « lisible » dans l'espace : les paysages liés à l'eau, les espaces naturels humides, les rivières, les canaux, les plans d'eau, les inondations...

- Enjeu sectoriel (2) : La maîtrise des risques liés à l'eau
- Enjeu sectoriel (3) : Le maintien, la restauration et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques
- Enjeu sectoriel (4) : La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau
- **Deuxième enjeu intégrateur (5) : la reconquête de la qualité des ressources en eau, et le maintien des usages associés.** Cet enjeu apparaît aussi comme la combinaison de 3 enjeux sectoriels inter-reliés. **Il s'inscrit dans un temps long, voire très long et traite de ce qui « ne se voit pas »** : la qualité de l'eau, les nappes souterraines, les réseaux...
 - Enjeu sectoriel (6) : La reconquête de la qualité des eaux superficielles (et des nappes d'accompagnement)
 - Enjeu sectoriel (7) : La protection de la qualité des eaux souterraines
 - Enjeu sectoriel (8) : La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le long terme

Lien pour télécharger le diagnostic du SAGE : https://www.siah-croult.org/sage_diagnostic.html

▶▶▶ Le Scénario sans SAGE

Le scénario « sans SAGE » offre une vision du territoire sur les 15 à 20 prochaines années dans un contexte « sans SAGE », c'est-à-dire sans efforts supplémentaires de prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques et sans coordination des différentes politiques publiques. Il permet d'évaluer les conséquences que cela aurait sur les enjeux révélés dans le diagnostic. Ce scénario, qui n'est de fait pas le plus probable, constitue un référentiel pour évaluer sur le long terme la plus-value du SAGE. Il permet en outre d'anticiper les tendances qui s'exercent sur le territoire et leurs conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques.

▶▶▶ Le Socle stratégique et les scénarios contrastés

La phase « Tendances et scénarios » est une démarche prospective qui permet de :

- construire des scénarios contrastés pour poser le choix ultérieur de la stratégie du SAGE ;
- envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic ;
- faire émerger une vision d'ensemble à long terme, cohérente et lisible, pour donner à voir la plus-value du SAGE ;
- clarifier et poser les choix locaux pour mobiliser les acteurs ;
- distinguer la phase d'analyse de la phase de décision.

Cette phase de travail, qui se conclura en 2016 avec le choix d'un scénario et la formalisation de la stratégie du SAGE, s'est déroulée en plusieurs étapes. En mai-juin 2015, les commissions thématiques ont travaillé sur une série d'hypothèses contrastées ayant pour objectif de positionner le SAGE par rapport aux enjeux spécifiques de chaque commission thématique (comment faire mieux ou autrement qu'aujourd'hui, avec éventuellement des objectifs plus ambitieux que ceux portés par le cadre législatif et réglementaire actuel ?).

Ce travail a permis d'identifier, d'une part, un ensemble d'éléments incontournables pour le SAGE quelle que soit la stratégie globale qui sera adoptée, et qui constituent le socle stratégique du SAGE. Et d'autre part, un ensemble de dimensions stratégiques pour lesquelles plusieurs options ont été proposées.

Le Bureau de la CLE s'est réuni à 2 reprises (en juin et septembre 2015) afin de travailler sur ces options stratégiques et d'en faire émerger 4 combinaisons, les 4 scénarios contrastés du SAGE, qui incarnent différentes manières de mettre en œuvre le "socle", et plus généralement de porter l'ambition du SAGE.

Après un travail d'analyse et de mise en « forme » par le groupement d'étude ces 4 scénarios ont été présentés aux membres de la CLE le 15 décembre dernier.

5. COMMUNICATION

En fin d'année 2015 a été lancée la création du site Internet du SAGE. Celui-ci sera mis en ligne courant 2016.

Le site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a pour objectif de donner une information claire et complète sur la démarche d'élaboration du SAGE. Il s'agit de donner plus de visibilité à ce projet, et de mettre à disposition de tous les partenaires les informations nécessaires pour permettre une connaissance partagée des enjeux et une mobilisation de chacun.

Ce site permettra notamment de décrire la démarche, les objectifs, le territoire concerné. Il permettra également de mettre à disposition les différents documents du SAGE (Compte-rendu, études, bilans, lettre d'actualité...), d'assurer une veille réglementaire, de mettre en lumière des projets. En outre, Internet offre l'opportunité de mettre en place des outils facilitant la concertation (forum de discussion, plateforme d'échange) et l'interactivité (cartes dynamiques...).



6. BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, pour partie, des aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil régional d'Ile-de-France. Pour l'année 2015, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études nécessaires à l'élaboration du SAGE sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Le financement résiduel est supporté conjointement par le SIAH, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de Communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Conseil départemental de Seine St Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2015, les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

💧 Section de fonctionnement :

Dépenses

	2015	
	prévisionnel	liquidé
Charges à caractère général	12 600 €	4 941 €
Charges de personnel	53 000 €	51 242 €
Amortissement	4 475 €	4 475 €
Virement à la section d'invest.	0 €	-
TOTAL	70 075 €	60 658 €

Recettes

	2015	
	prévisionnel	liquidé
Résultat de fonctionnement	30 053 €	30 053 €
Remboursement de sinistre	-	525 €
Aides de l'AESN	32 800 €	41 828 €
Aides du CRidf	0 €	3 255 €
Participat° CD93	3611 €	3611 €
Participat° SIARE	1 444 €	1 444 €
Participat° SIAH	2167 €	2167 €
TOTAL	70 075 €	52 830 € <i>(hors résultat de fonctionnement)</i>

Section d'investissement :

Dépenses

	2015	
	prévisionnel	liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	25 452 €	25 452 €
Frais d'études	238 555 €	146 976 €
Concessions et droits similaires	15 000 €	3 240 €
TOTAL	279 007 €	150 216 € <i>(Hors solde d'exécution de la section d'investissement)</i>

Recettes

	2015	
	prévisionnel	liquidé
Virement de la sect° de fonctionnement	65 657 €	-
Excédents de fonctionnement capitalisés	25 452 €	25 452 €
Aides de l'AESN	135 462 €	0 €
Aides de la Région	67 434 €	33 521 €
Participat° CD93	23 092 €	23 092 €
Participat° SIARE	9 237 €	9 237 €
Participat° SIAH	13 855 €	13 855 €
Amortissement	4 475 €	4 475 €
TOTAL	279 007 €	109 632 €

Guy MESSEGER



Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXES

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau

ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

ANNEXE 4 – Perspectives pour l'année 2016

ANNEXE 2 - Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle Eau

**Arrêté préfectoral N° 2015 / 12460
portant modification de la composition de la
commission locale de l'eau du schéma d'aménagement
et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer »**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4, R 212-29 à R 212-34 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

Vu le courrier en date du 23 juillet 2009, de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis confiant à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise la mise en œuvre du SAGE « Croult, Enghien, Vieille-Mer, en qualité de préfet « pilote » ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral N° 2011/10361 du 11 mai 2011 fixant le périmètre du SAGE et désignant le Préfet du Val-d'Oise pour suivre, pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2011/10522 du 07 septembre 2011 instituant la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer » ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2014/12116 du 23 octobre 2014 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Seine Saint-Denis du 9 avril 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 10 avril 2015 ;

Vu la délibération de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs du 5 juin 2015 ;

Considérant la nécessité de renouveler une partie des membres élus composant le premier collège de la commission locale de l'eau compte tenu des modifications intervenues suite aux résultats des dernières élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Cette commission locale de l'eau, constituée en application des articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 du code de l'environnement, comprend 68 membres répartis comme suit :

II/ Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (39 membres) :

a) Représentants du Conseil régional et des Conseils généraux (3 membres) :

- Madame Audrey GALLAND, conseiller régional d'Île-de-France
- Monsieur Daniel DESSE, vice-président du conseil départemental du Val-d'Oise
- Madame Nadège GROSBOIS, vice-présidente du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

b) Représentants des structures gérant l'assainissement (4 membres) :

- Monsieur Guy MESSAGER, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (Direction de l'eau et de l'assainissement - DEA)
- Monsieur Jean-Paul DOVA, Vice-Président du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

c) Représentants des communautés d'agglomération (10 membres) :

- Monsieur Jean-Luc HERKAT, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Val-de-France
- Monsieur Christian LAGRANGE, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble
- Madame Kola ABELA, Conseillère de la Communauté d'agglomération Plaine Commune
- Monsieur Cumhur GUNESLIK, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Clichy Montfermeil
- Madame Marie-Pierre JEZEQUEL, conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Val et Forêt
- Madame Marie-Elisabeth CARMINATI, Conseillère de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency
- Monsieur Didier GUEVEL, conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de Roissy-Porte-de-France

- Monsieur Maurice CHEVIGNY, vice-président de la Communauté d'agglomération du Parisis
- Madame Bernadette VANDENABELLE, conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération Aéroport du Bourget
- Madame Nicole VALEANU, vice-présidente de la communauté d'agglomération Terres de France

d) Représentants des communes du Val-d'Oise (10 membres) :

- Monsieur Paul Edouard BOUQUIN, Conseiller municipal de Domont
- Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire d'Ezanville
- Monsieur Germain BUCHET, Maire de Saint-Witz
- Monsieur Mohamed HAKOU, Adjoint au maire de Gonesse
- Madame Anita MANDIGOU, adjointe au Maire de Goussainville
- Monsieur Gilles MENAT, Adjoint au Maire de Gonesse
- Monsieur Joël BOUTIER, Maire de Groslay,
- Monsieur Francis DELATTRE, Maire de Franconville
- Monsieur Sébastien MEURANT, Maire de Saint-Leu la Forêt
- Monsieur Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains

e) Représentants des communes de Seine-Saint-Denis (10 membres) :

- Monsieur Anthony DAGUET, Adjoint au Maire d'Aubervilliers
- Monsieur Fouad EL KOURADI, Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois
- Monsieur Jean-Jacques JENNÉ, Conseiller municipal de la mairie du Bourget
- Monsieur Gilles POUX, Maire de la Courneuve
- Monsieur Michel ADAM, Adjoint au Maire de Dugny
- Madame Eugénie PONTHER, Adjointe au Maire d'Epinay-sur-Seine
- Monsieur Jean-Abel PECAULT, Conseiller municipal du Pré-Saint-Gervais
- Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois
- Monsieur Alain DURANDEAU, Adjoint au Maire de Tremblay-en-France
- Monsieur Dominique BAILLY, Maire de Vaujours

f) représentant du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

- Monsieur Jacques RENAUD, Vice-Président du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

g) représentant de l'Établissement public territorial de Bassin Seine - Grands Lacs -

- Monsieur Bertrand KERN, administrateur des Grands Lacs de Seine

III/ Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (18)

- Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val-d'Oise ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre interdépartementale de l'agriculture d'Île-de-France, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération du Val-d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Val-d'Oise Environnement ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association Environnement 93 ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association locale Aulnay environnement ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Assars ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que choisir ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des organismes HLM de la région Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le représentant des Propriétaires fonciers non bâtis (un représentant de la Chambre interdépartementale de l'Agriculture d'Île-de-France)
- Monsieur le Président du Centre interrégional de la propriété forestière ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Président Directeur Général d'Aéroports de Paris (Aéroport du Bourget) ou son représentant
- Monsieur le Président du Service des canaux de la Ville de Paris ou son représentant

III/ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (11)

- Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur de bassin ou son représentant
- Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- Monsieur le Délégué interrégional de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'énergie d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement de l'aménagement d'Île-de-France ou son représentant
- Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le directeur des territoires du Val-d'Oise (DDT 95) ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine de France (EPA) ou son représentant

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de six années.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions de membre de la CLE sont gratuites ;

Article 3 : En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 4 : Lors de la réunion d'installation de la CLE, le président est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 5 : Le fonctionnement de la Commission locale de l'eau s'effectue selon les modalités des articles R 212-32 à R 212-34 du Code de l'environnement.

Article 6: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise et sur le site internet (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>).

Article 7 : La Préfète, secrétaire générale de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, le Préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, préfecture de police, les secrétaires généraux des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Fait à Cergy le, **30 JUIN 2015**

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

Mission	Temps passé
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, ...)	~ 25%
Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, ...)	~ 13%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, renouvellement de la CLE ...)	~ 10%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires...	~ 20%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 7%
Entretiens avec les acteurs du territoire	~ 10%
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 8%
Communication	~ 7%

ANNEXE 4 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2016

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2016 :

Actions	Descriptif des missions	Calendrier prévisionnel
Etude « Etat des lieux » Phase 3 et 4 Tendance & scénarios Choix de la stratégie	Consolidation du rapport de présentation des scénarios contrastés, choix du scénario stratégique <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier à juin 2016
Etude « Inventaire des zones humides »	> Demande de subvention > Lancement de l'appel d'offres et attribution de l'étude > Démarrage de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Mars-avril 2016 • Été 2016 • Septembre-octobre 2016
Etude « Rédaction des documents du SAGE »	> Demande de subvention > Lancement de l'appel d'offres et attribution de l'étude > Démarrage de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Mars-avril 2016 • Juillet-septembre 2016 • Oct-Novembre 2016
Réunions des Instances du SAGE	> <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 2 réunions <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des scénarios • Choix du scénario • Choix de la stratégie du SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • (Mai-juin 2016) • (Octobre 2016)
	> <u>Bureau de la CLE</u> : 3 à 4 réunions	
	> <u>Commissions thématiques</u> : 1 sessions de réunions avec les 3 commissions thématiques (qualité de l'eau, Aménagement du territoire, Milieux naturels)	<ul style="list-style-type: none"> • Février/mars 2016
Communication	> Mise en ligne du site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	<ul style="list-style-type: none"> • Mars 2016



Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

Juliette.delmas@sage-cevm.fr

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)